

Discriminations : Renault devant les prud'hommes

La lutte contre les discriminations est une urgence à laquelle il faut s'atteler pour rétablir plus de justice.

La discrimination professionnelle à caractère multiple (syndicat, origine, âge) est une aberration managériale qui prive la société RENAULT SAS de ressources et de compétences.

Les pratiques discriminatoires engendrent l'exclusion sociale des collaborateurs de la société RENAULT SAS discriminés et engagent sa responsabilité au titre de ses obligations contractuelles et conventionnelles.

Pour rétablir l'égalité de traitement et le principe de non-discrimination, notamment défendre les libertés fondamentales, le Lundi 27 octobre 2014, à 13H30, le Conseil de Prud'hommes de VERSAILLES examine l'affaire Laurent GABAROUM qui revient devant la juridiction prud'homale après son renvoi obtenu le 16 septembre 2013 par la société RENAULT SAS.

Ce sera l'occasion pour le Conseil de Prud'hommes de VERSAILLES de dresser un état des lieux et de se prononcer sur des cas concrets de discrimination raciale, syndicale et du harcèlement moral que fait subir la société RENAULT SAS à Monsieur Laurent GABAROUM.

La société RENAULT SAS qui a déjà fait l'objet de plusieurs condamnations pour discrimination raciale et syndicale s'obstine depuis plusieurs mois à imposer des limites à l'exercice du droit fondamental d'ester en justice.

Il est inadmissible que des collaborateurs de la société RENAULT SAS soient méprisés et exclus de la promotion professionnelle pour des motifs discriminatoires.

Par votre présence massive, digne, respectueuse, le Lundi 27 octobre 2014, à 13H30, au Conseil de Prud'hommes de VERSAILLES, 5, Place André Mignot, 78004 VERSAILLES, apportez votre soutien à Laurent GABAROUM !

Paris, le 20 octobre 2014

Contact :

Fayçal Megherbi, avocat au Barreau de Paris
Téléphone : 00 33 + (0)6 64 29 86 90
E-mail : cabinetavocatfm@gmail.com